Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Mme Akharbach s'entretient à Madrid, avec le régulateur national espagnol

15 avr 2019

La Présidente de la HACA, Mme Latifa Akharbach, a été reçue, le lundi 15 avril à Madrid, par la Président de la Commission Nationale des Marchés et de la Concurrence espagnole (CNMC) M. Jose Maria Marin Quemada.

Les échanges ont principalement porté sur les moyens de renforcer la coopération entre la CNMC et la HACA, aussi bien sur le plan bilatéral qu'au niveau du réseau des régulateurs méditerranéens RIRM.

Au niveau bilatéral, les deux parties ont convenu d'axer leur coopération sur les thématiques de la protection du jeune public et l'éducation aux médias, d'une part, et de l'adaptation de la régulation audiovisuelle à la nouvelle donne numérique et aux mutations technologiques, d'autre part, et ce notamment via un échange régulier de missions d'information entre les deux institutions.

Au niveau du RIRM, dont la HACA assume actuellement la vice-présidence, les deux parties ont convenu de poursuivre et de renforcer le travail sur la thématique de la représentation médiatique de la migration dans laquelle elles sont fortement engagées.

A titre de rappel, la CNMC avait organisé, en juin 2018, un atelier sur « le traitement de l’information relative à la crise des migrants et des réfugiés », une activité faisant suite à une déclaration du RIRM de 2016 à ce sujet. De son côté, la HACA avait organisé, en marge de la Conférence des Nations Unies sur la Migration tenue les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech, un side-event sur « le rôle des médias et des régulateurs africains et méditerranéens face à la crise des migrants et des réfugiés ».

Les deux parties ont également convenu d'approfondir les échanges dans le cadre du RIRM autour, d'une part, des apports de la nouvelle directive européenne Services de Médias Audiovisuels (SMA), et, d'autre part, de la promotion de l'égalité hommes/femmes et la lutte contre les stéréotypes sexistes dans les médias audiovisuels.

A noter que la CNMC, créée en 2013, est une autorité indépendante chargée de garantir la libre concurrence, la transparence et la régulation du secteur audiovisuel ainsi que des secteurs des communications électroniques, de l’énergie, des transports et de la poste. A l'instar de la HACA, elle est chargée de contrôler la conformité des contenus audiovisuels à la législation en vigueur en matière notamment de protection de l'enfance, de respect des missions de service public, de promotion de la diversité et de publicité.

Ont pris part à ces échanges M. Josep Maria Guinart, membre du Conseil de la CNMC en charge du secteur audiovisuel, Mme Fatima Baroudi, membre du CSCA/HACA et M. Amin Azziman, directeur de la coopération internationale.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B